

Le Collectif contre le méthaniseur

986 route des gaillards 81400 Rosières.

Rosières le 26/10/2022

Monsieur le Préfet.

Nous avons appris par voie de presse voilà plus de trois mois qu'un projet de méthaniseur était à l'étude sur la commune de Rosières sur l'exploitation de Mr Assié Gabin, en dessous de la direction départementale de l'équipement. Un collectif a donc été créé afin d'informer les habitants de la commune, lesquels sont à ce jour, environ 300 sur 700 habitants à avoir signé la pétition d'opposition à ce projet.

Tout d'abord, le lieu d'implantation de ce projet pose en effet plusieurs problèmes :

-Risque de pollution de la rivière qui traverse le Ségala en raison du choix du terrain très pentu dédié au projet d'implantation à quelques centaines de mètres seulement au-dessus du Cérou. (cf rapport du ministère de l'écologie ref :210901-Sept 2021 relatant de nombreux incidents de rejets de matières dangereuses et polluantes).

-Risque important d'accidents du fait d'une forte augmentation du trafic routier sur une route étroite et sinueuse très fréquentée car elle permet l'accès à de nombreux Rosiérois à l'échangeur de la RN88 et à l'aire de co-voiturage.

-Dégradation de la voirie du fait de l'augmentation du trafic d'engins agricoles liée au méthaniseur occasionnant des dépenses supplémentaires pour la commune alors qu'il s'agit d'un projet privé.

-Pollution de l'air et nuisances sonores relatives au trafic de véhicules lourds d'autant que notre commune est déjà impactée par le passage de la deux fois deux voies.

-Pollution visuelle du fait de l'emprise des installations relatives au méthaniseur : une à trois cuves de 20 mètres de diamètres et huit mètres de haut et un hangar de 1500 mètres carrés situés en face du village.

-Pollution olfactive du fait du stockage et transport massif de déchets alimentant cette usine qui viendrait s'ajouter aux odeurs déjà incommodantes que supportent les habitants de Rosières et des communes voisines.

Ensuite, la population alerte également sur les questions suivantes :

Quels contrôles et quelle maintenance de cette usine ?

Quel respect du cahier des charges concernant le trafic et le tonnage des véhicules relatifs à cette exploitation ?

Quelles conséquences sanitaires sur l'ensemble de la population ?

Quels recours et quelles procédures en cas de sinistres et de litiges ?

-Eventualité d'une extension des installations dans le futur ?

Face à une telle problématique, force est de constater que la société porteuse de ce projet, qui s'était engagée il y a plus de trois mois auprès du conseil municipal à informer les habitants, n'a réalisé à ce jour aucune information publique. Et pourtant, le projet avance puisque cette semaine une société est venue réaliser une étude de sol et un métrage des conduites de gaz.

De fait, ni la concertation citoyenne ni le processus démocratique ne sont respectés.

Cependant à notre demande, nous avons été autorisés à intervenir au conseil municipal de notre commune Mardi 18 Octobre 2022 pour porter les interrogations, les inquiétudes et les raisons de l'opposition des Rosiérois à ce projet. Ainsi, Monsieur le maire, au nom du conseil municipal a déclaré qu'il était opposé au lieu d'implantation de ce projet sur la commune. Cette déclaration sera mentionnée dans le compte rendu du conseil municipal.

Souhaitant avoir attiré votre attention sur le caractère dangereux du lieu choisi pour l'implantation de ce projet et sur l'émotion qu'il suscite auprès des Rosiérois, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Le Collectif contre le méthaniseur.